



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 6083

Texte de la question

La direction du Trésor, compte tenu des disparités départementales, a été conduite à opérer un redéploiement partiel d'emplois au plan national. Cependant, la Vendée fait partie des départements les moins bien dotés, faisant apparaître un déficit d'effectif d'environ quatre-vingts emplois. Afin de maintenir la qualité du service public à l'ensemble des Vendéens M. Joël Sarlot demande à M. le ministre du budget de bien vouloir lui préciser quelle réponse il entend donner à cette situation.

Texte de la réponse

Le dernier recensement quinquennal des charges des services déconcentrés du Trésor, effectuée sur la base des opérations 1990, a souligné un décalage qui, sans atteindre le niveau évoqué par l'honorable parlementaire, apparaît sensible pour le département de la Vendée, entre la progression des tâches et le niveau de ses moyens en personnels. Dès 1992, il a été procédé à un redéploiement d'emplois au plan national, en vue d'harmoniser la situation comparative des départements. Ce redéploiement, échelonné sur trois ans, sera achevé le 1er janvier prochain. Au total, les services déconcentrés du Trésor de la Vendée auront bénéficié, au 1er janvier 1994, de onze agents supplémentaires, cette progression s'accompagnant d'une amélioration de l'encadrement des personnels. De plus, outre les moyens en personnels titulaires, les dotations en crédits de recrutement d'auxiliaires contractuels destinés tant à compenser l'absentéisme qu'à compléter ponctuellement les effectifs de ce département ont été sensiblement accrues au cours des trois dernières années et continueront à progresser en 1994. Les mesures dont la Vendée a bénéficié, comme d'autres départements en difficulté, se situent dans un contexte économique et financier tendu qui pèse sur le niveau global des moyens dont disposent les services déconcentrés du Trésor pour maintenir et développer la qualité du service public.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6083

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3134

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 482